

MAIRIE DE MARCHASTEL

DEPARTEMENT : LOZERE

ARRONDISSEMENT : Mende

CANTON : Aumont-Aubrac

Nombre

de conseillers en exercice	7
de présents	7
de votants	7

N° 27/2016**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 24/10/2016****OBJET : RENOVATION DES FOURS A PAIN DE MARCHASTEL
ET DE RIEUTORT D'AUBRAC**

L'an deux mille seize et le vingt-quatre octobre à 14 heures, le Conseil Municipal de la commune de MARCHASTEL, étant réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Eric MALHERBE.

Étaient présents : MMs Eric MALHERBE, Nicolas BOISSONNADE, Roger BRUN, Nicolas PERRET, Jacques THIOT, Urbain VIGIER, Valérie CHAYLA.

Étaient absents : MMs

Il est procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général de Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mr Roger BRUN ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal du devis descriptif et estimatif concernant la rénovation des fours à pain de Marchastel et de Rieutort d'Aubrac d'un montant de 6 000.00 € H.T.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- donne un avis favorable à ces rénovations.
- sollicite de l'Etat une subvention DETR de 40 % pour participer au financement de cette dépense.
- mandate Monsieur le Maire pour obtenir la subvention maximum pour ce projet et signer tous documents afférents à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures des membres présents

Pour extrait conforme au registre

Fait à MARCHASTEL le 24/10/2016

Le Maire